



CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025

VŒU

Pour que la Ville de Paris augmente le montant des subventions pour les illuminations des fêtes de Noël allouées aux petites associations locales de commerçants

Considérant que l'association "Les Champs de l'Europe" a décidé en septembre 2025 de sa dissolution en raison, notamment, d'un *"soutien financier de la mairie qui reste trop faible au regard du budget des illuminations"* ;

Considérant que dans un contexte marqué par la nécessité d'une plus grande sobriété budgétaire, l'allocation des subventions publiques doit certes être soumise à un principe de nécessité, d'adaptation et de proportion ;

Considérant toutefois que le soutien financier de la Ville de Paris aux illuminations de Noël dans les rues commerçantes est une démarche tout particulièrement utile et positive tant elles sont une source d'animation, de convivialité et de dynamisme commercial pendant une période cruciale ;

Considérant que l'objectif prioritaire des subventions municipales aux illuminations de Noël doit être de permettre aux associations locales de commerçants de participer à cette animation dans l'ensemble des quartiers sans mettre en péril leur trésorerie ;

Considérant à ce titre que les associations locales de commerçants des rues comme Marbeuf, Vignon, Ponthieu, de la place de la Madeleine et jusqu'à récemment du quartier de l'Europe, représentent le tissu commercial local, essentiel à la vie de quartier, que leurs moyens sont limités, et que les subventions municipales sont déterminantes pour leur permettre d'offrir des illuminations de Noël ;

Sur proposition de Mme Catherine Lécuyer, Conseillère du 8^e arrondissement, le Conseil du 8^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris augmente le montant des subventions pour les illuminations des fêtes de Noël allouées aux petites associations locales de commerçants.